



**Fédération de la Corrèze pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
33 bis, Place Abbé Tournet
19000 TULLE
05 55 26 11 55
peche.correze@wanadoo.fr

Description du déroulement d'une pêche électrique



© FDAAPPMA 19 - 2008

Service technique FDPPMA 19
Gaylord Manière - Stéphane Petitjean

CADRE REGLEMENTAIRE

Les pêches électriques sont encadrées par une réglementation stricte, que ce soit au niveau de la préparation ou du déroulement des opérations.

Pour réaliser une pêche électrique, il est nécessaire de disposer :

- **d'un arrêté préfectoral d'autorisation** : la Fédération de Pêche dispose de ce type d'arrêté annuel. Chaque année, la Fédération de Pêche réalise plusieurs pêches électriques et dispose du matériel et de l'expérience nécessaire au bon déroulement de ces opérations.
- **de l'autorisation du détenteur du droit de pêche** : c'est-à-dire, de l'autorisation du (des) propriétaire(s) des rives concernées par la pêche électrique.

OBJECTIFS

La réalisation d'une pêche électrique peut avoir plusieurs objectifs :

- **pêche de sauvetage** : on sauve les poissons avant la mise à sec d'un tronçon de ruisseau (dans le cadre de travaux sur un pont par exemple)
- **pêche de sondage** : on ne prélève que certains individus sur une portion de rivière
- **pêche d'inventaire** : on effectue plusieurs passages sur un même tronçon afin de prélever tous les individus et de connaître précisément le nombre de poissons présents

PRINCIPE

Une pêche à l'électricité fonctionne selon le principe suivant : lorsqu'on plonge deux électrodes de charges opposées dans un cours d'eau, on crée un champ électrique. Le courant se propage alors, entre l'anode (pôle +) et la cathode (pôle -). Le poisson qui se trouve dans ce champ électrique va avoir une nage forcée vers l'anode où il pourra être attrapé à l'aide d'une épuisette puis stocké à terre, dans un bassin oxygéné. Pour autant qu'elle soit pratiquée au moyen d'appareils prévus à cet usage, réglés correctement et utilisés dans les règles de l'art, cette méthode de capture très efficace n'a pas de conséquences négatives pour les poissons capturés (mortalité inférieure à 1% en conditions normales).

Les pêches électriques peuvent mobiliser jusqu'à 20 personnes en fonction de la largeur du cours d'eau.

DEROULEMENT DE LA PECHE

1. Reconnaissance rapide de la station et installation du matériel
2. Répartition des postes de pêche (anode, épuisette, fil, seaux, sécurité, biométrie, ...)
3. Rappel des consignes de sécurité et vérification de l'équipement.
4. Départ de la pêche, après avoir testé le matériel.
5. Une fois le poisson capturé à l'épuisette, il sera transporté dans un seau pour être acheminé au poste de biométrie, où il sera stabulé dans un bac.
6. Sur le poste de biométrie le poisson est trié puis pesé et mesuré, il arrive que des prélèvements soient réalisés (écailles et nageoires).
7. Après son passage au poste de biométrie, le poisson est généralement stocké dans un vivier.
8. Si c'est un inventaire réalisation d'un deuxième passage.
9. Une fois que la pêche et la biométrie sont finies, le poisson est relâché.
10. Nettoyage, désinfection et rangement de l'ensemble du matériel.
11. Description de la station (voir même cartographie).



Pêche électrique à deux anodes et quatre épuisettes sur la Vézère



Pêche électrique à une anode et deux épuisettes sur le Donjou



*Poste de biométrie
(Mesure du poids, de la taille...)*

Description du déroulement d'une pêche électrique

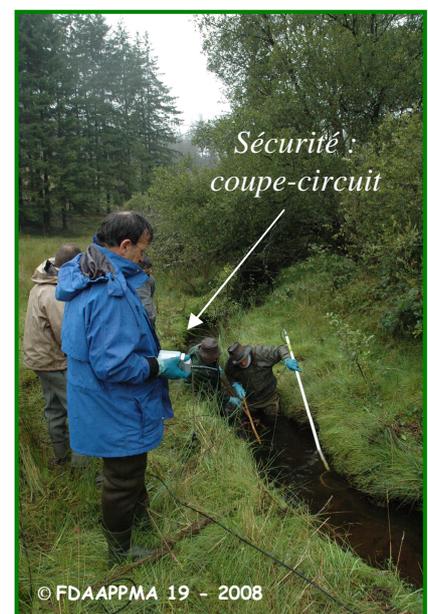
CONSIGNES DE SECURITE POUR LES PERSONNES

Du fait de la présence de tensions élevées dans l'eau, la pêche électrique est une opération à risque potentiel, et il est nécessaire d'adopter des règles de sécurité strictes.

1. Sécuriser le périmètre où se trouvent le groupe électrogène et le transformateur.
2. Vérifier le matériel et les branchements (chef de chantier).
3. Nommer deux personnes « ressources » en cas d'accident disposant de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS).
4. Mettre des gants, pour tous ceux qui sont dans l'eau.
5. Mettre des wadders, à défaut des cuissardes, non percés, pour toutes les personnes qui vont dans l'eau.
6. Ne pas mettre les mains dans l'eau, (même avec les gants pour attraper un poisson).
7. Ne pas entrer dans l'eau sans avertir le chef de chantier.
8. Seules les personnes dont les noms figurent sur l'arrêté sont autorisées à participer à la pêche.
9. Ne pas faire de pêche électrique si les conditions hydrologiques et la turbidité de l'eau ne le permettent pas (dangerosité pour le personnel et biais sur les résultats en raison d'une mauvaise efficacité de pêche)
10. Ne pas manipuler, lorsque le circuit est sous tension, même munis de gants isolants, l'anneau d'une anode, la cathode, les connecteurs, un fil électrique coupé, ...
11. En cas d'incident, il faut immédiatement couper l'alimentation du circuit à l'aide du bouton ou de la commande et de l'arrêt d'urgence puis arrêter le moteur.



Pêche électrique à deux anodes sur l'Alembre



Pêche électrique à une anode sur le Galingard

RESPECT DU POISSON

Même si les mortalités sont très rares, une pêche électrique reste une opération stressante pour le poisson. Il est donc primordial de prendre toutes les mesures nécessaires au respect de l'état du poisson :

- Il faut éviter que le poisson touche l'anode, car il peut être abîmé, brûlé, voir être tétanisé.
- Le poisson doit être attrapé le plus rapidement possible pour ne pas qu'il reste trop longtemps dans le champ électrique.
- Les épuisettes doivent être vidées pour chaque prise, pour que les poissons ne reçoivent pas plusieurs fois l'électricité.
- Le poisson doit rester stabilisé le moins longtemps possible dans les seaux et les bacs surtout quand la température est élevée (sauf si un aérateur a été mis en place).
- Le poisson doit être manipulé avec soin et le moins longtemps possible, afin d'éviter de le stresser et/ou de l'abîmer, voir de le tuer.
- Toute manipulation des individus doit se faire avec les mains mouillées.
- Le vivier doit être mis en dehors du champ électrique (c'est-à-dire qu'il ne doit pas se situer entre la cathode et l'anode) et de préférence en amont de la station de pêche.
- Les poissons doivent être remis à l'eau avec précaution et répartis tout au long de la station.



Truite commune au poste de biométrie dans la goulotte de mesure

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :



**Fédération de la Corrèze pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

33 bis, Place Abbé Tournet

19000 TULLE

05 55 26 11 55

peche.correze@wanadoo.fr